

DOSSIER D'INSCRIPTION

Stages –
Tarbes
Enfants / Ados



Année 2022/2023

Identité de l'enfant ou adolescent

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Personnes exerçant l'autorité parentale

Nom & prénom

Tél. domicile / Tél. portable.....

Adresse électronique

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

Nom & prénom

Tél. domicile / Tél. portable.....

Adresse électronique

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

Personne à contacter

Nom / prénom

Tél. domicile / Tél. portable

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription, de paiement et de résiliation des ateliers et cours publics de l'ÉSAD Pyrénées du présent dossier.

Fait à, le

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION

Stages –
Tarbes
Enfants / Ados



Année 2022/2023

Partie réservée à l'administration

Montant de l'inscription :
Tranche ressources :
Pièce justificative :

Mode de règlement :

- Carte bleue
- Chèque n° :
- Numéraire
- Reçu n° :

Stage(s) choisi(s)

Vacances d'automne :

- Atelier reliure : carnet de voyage en cuir souple (dès 15 ans) – le 03 novembre 2022 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Atelier reliure : grimoire d'Halloween (10-18 ans) – le 02 novembre 2022 de 14h à 17h
- Modelage terre (dès 15 ans) – du 02 au 03 novembre 2022 de 09h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- Moulage (dès 15 ans) – du 02 au 04 novembre 2022 de 09h à 12h et de 14h à 17h

Vacances d'hiver :

- Atelier reliure : carnet créatif (10-18 ans) – le 22 février 2023 de 14h à 17h
- Atelier reliure : restauration papier (dès 15 ans) – le 23 février 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Dessiner une nature morte au fusain (dès 15 ans) – du 02 au 03 mars 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Habit, habitat nomade (dès 15 ans) – du 27 février au 1^{er} mars 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Objets factices & accessoires (08-15 ans) – du 20 au 21 février 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Peinture à l'œuf (04-07 ans) – le 24 février 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Teinture textile naturelle (dès 15 ans) – du 20 au 22 février 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h

Vacances de printemps :

- Pigm'Art : l'art au naturel (07-11 ans) – du 24 au 26 avril 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Peinture à l'œuf (04-07 ans) – le 26 avril 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Images mentales (dès 15 ans) – du 24 au 26 avril 2023 de 14h à 17h
- Atelier reliure : carnet créatif en couture japonaise (10-18 ans) – le 03 mai 2023 de 14h à 17h
- Reliure copte (dès 15 ans) – le 04 mai 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Portrait 3D (dès 15 ans) – du 02 au 05 mai 2023 de 14h à 17h

Vacances d'été :

- Pigm'Art : l'art au naturel (07-11 ans) – du 10 au 12 juillet 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Atelier reliure : carnet créatif en origami (10-18 ans) – le 12 juillet 2023 de 14h à 17h
- Reliure japonaise (dès 15 ans) – le 13 juillet 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Modelage, sculpture (dès 12 ans) – du 10 au 11 juillet 2023 de 09h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- Nerikomi (dès 15 ans) – du 10 au 12 juillet 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h
- Du jardin au cyanotype (dès 12 ans) – du 12 au 13 juillet 2023 de 09h à 12h et de 14h à 17h

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Ateliers et cours publics et
stages
Formulaire pour mineur



Cette fiche permet de recueillir des informations utiles à la santé de votre enfant à l'établissement qui l'accueille et de transmettre immédiatement aux professionnels de santé les éléments nécessaires à une prise en charge immédiate et efficace en cas d'accident ou de maladie.

Renseignements concernant le mineur

Nom du mineur :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

Suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, préciser :

Médecin traitant : Téléphone :

Allergies :

- Asthme
- Alimentaires :
- Médicamenteuses :
- Autres (animaux, plantes, pollen) :

Le mineur présente-t-il un problème de santé ? Oui Non

Préciser :

Recommandations utiles des parents

Port de lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, etc. :

.....
.....
.....

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Je soussigné(e),, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Fait à, le

Signature :

ATELIERS ET COURS PUBLICS & STAGES Modalités d'inscription et de paiement 2022-2023

Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles (pas de pré-inscription possible).

L'inscription est validée à réception du dossier complet, des pièces justificatives et du règlement de l'adhésion. Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

Tarifification

Le montant de l'adhésion est déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel « QF »). Le calcul du QF est réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition.

Calcul du QF : $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de parts} / 12 \text{ mois}$

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

Pièces justificatives à joindre au dossier

- La copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020
Ou, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
- Étudiant : copie du certificat de scolarité ou carte étudiante 2022/2023 ;
- Bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) : justificatif datée de moins de 3 mois ;
- Non-imposable : avis de non-imposition.

Pour les étudiants, les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) ou non-imposable, le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué. En l'absence de justificatif, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

Cours et ateliers

Modalités de paiement

L'adhésion aux cours et ateliers est annuelle.
Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2022. Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation des cours et ateliers et quelles que soient les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

Inscription en cours d'année

Dans la limite des places disponibles et selon les ateliers, des inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année. Pour une inscription au second trimestre (janvier – mars), une remise de 25% sera appliquée au tarif annuel. Pour une inscription au troisième trimestre (avril – juin), une remise de 50% sera appliquée au tarif annuel.

Résiliation

Les inscriptions aux cours et ateliers peuvent être résiliées par demande écrite impérativement avant le 2ème cours de l'année, soit avant le 03 octobre 2022 pour l'année 2022/2023. Passé ce délai, les droits

d'inscription ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et sur décision du directeur général.

Les droits d'inscription sont dus, quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers.

Covid-19

Dans la mesure où les conditions sanitaires contraindraient l'établissement à suspendre ses activités en présentiel, les ateliers et cours publics seront assurés à distance. Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué. Aussi, nous demandons aux adhérents de vérifier préalablement à leur inscription leurs modalités de connexion internet.

Stages

Modalités de paiement

L'inscription à un stage se règle en totalité avant le début du stage. L'inscription se fait pour l'ensemble des demi-journées prévues. Calcul du montant du stage : $\text{tarif correspondant au QF} \times \text{nombre de } \frac{1}{2} \text{ journées du stage}$

Résiliation

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 08 jours avant le début du stage. Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.



TARIFS STAGES 2022-2023

TARBES

Tarif 4A – Stages classiques

Stages concernés	Nombre de ½ journées
Atelier reliure / Carnet de voyage en cuir souple	2
Atelier reliure / Grimoire d'Halloween	1
Atelier reliure / Carnets créatifs	1
Atelier reliure / Restauration papier	2
Atelier reliure / Carnets créatifs en couture japonaise	1
Atelier reliure / Reliure copte	2
Atelier reliure / Reliure japonaise	2
Atelier reliure / Carnets créatifs en origami	1

Q.F. Mensuel*	Tarif à la demi-journée
<850**	15 €
851 – 1100	18 €
1101 – 1400	20 €
>1400	25 €

Tarif 4B – Stages spéciaux

Stages concernés	Nombre de ½ journées
Pigm'art : l'art au naturel	6
Dessiner une nature morte au fusain	4
Du jardin au cyanotype	4
Habit/habitat/nomade	6
Images mentales	3
Modelage terre	4
Modelage/sculpture	4
Moulage	6
Nerikomi	6
Objets factices & accessoires	4
Peinture à l'œuf	2
Portrait 3D	4
Teinture textile naturelle	6

Q.F. Mensuel*	Tarif à la demi-journée
<850**	25 €
851 – 1100	30 €
1101 – 1400	35 €
>1400	40 €

* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).

Pour calculer le montant du stage qui vous intéresse, utiliser la méthode suivante :

- **Calcul du QF** : $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de part du foyer} / 12$
- **Calcul du tarif du stage** : $\text{nombre de } \frac{1}{2} \text{ journée} \times \text{tarif à la } \frac{1}{2} \text{ journée correspondant à votre QF}$

L'inscription se fait pour l'ensemble des demi-journées prévues.



* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).